

COMMUNE DE COURTHEZON

DECISION N° 2024/078

PORTANT : ABONNEMENT MENSUEL VADE SECURE ANTISPAM – SWALI

NOUS, Maire de la Commune de Courthézon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2020030 du 23 Mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 5 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la procédure sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R. 2122-8 du décret n°2018-1075 du 5 décembre 2018 portant abonnement antispam messagerie,

Considérant la proposition de la société SWALI sis 10 avenue de la Poulasse, 84000 Avignon pour un montant mensuel de 264€HT soit 316,80€TTC correspondant à l'abonnement vade secure antispam pour messagerie,

Considérant que cette proposition répond au besoin de la commune, il convient de signer la proposition d'abonnement à intervenir,

DECIDE

Article 1 : De signer la proposition d'abonnement pour vade secure antispam avec la société SWALI sis 10 avenue de la Poulasse, 84000 Avignon.

Article 2 : Les dépenses afférentes à cette opération d'un montant mensuel de 264€HT soit 316,80€TTC seront inscrites au budget de la ville, exercice 2025 et suivants et seront réglées après visa du Service Fait.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'État dans le département, publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à COURTHEZON, le 10 Décembre 2024

Date de publication, certifiée
exécutoire le : 12 DEC. 2024



LE MAIRE
Nicolas PAGET

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2024
Application agréée E-legalite.com